

Avis public



AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 18 décembre 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le Règlement **AO-374** intitulé « *Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2018)* ».

L'objet de ce règlement est d'établir les différents tarifs exigibles pour les biens, services et activités de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2018.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 21 décembre 2017

M^e Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

